

Le 30 juin 2023

Communiqué de presse

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy approuvé ce 8 juin ne réduira pas la pollution sonore pour les populations survolées : Colère des associations et des riverains !

Par arrêté inter-préfectoral du 8 juin dernier, l'Etat vient d'adopter le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle pour la période 2022-2026. Ce plan d'action d'une durée de 5 ans est censé *évaluer, prévenir et réduire le bruit dans l'environnement*.

Les associations dénoncent la grande faiblesse de ce plan qui ne réduira pas la pollution sonore, ne protégera pas la santé des riverains et ne respecte pas les textes européens et le Code de l'Environnement. Ce PPBE ouvre même la porte à une forte augmentation des nuisances en mentionnant une croissance à venir du trafic identique à celle envisagée pour le projet de Terminal 4 !

Entre 2013 et 2019, la population exposée à un dépassement de la valeur-limite Lden 55* a augmenté de 23 % et celle exposée la nuit a augmenté de 80 % dans la même période.

Il y a urgence à agir ! Et pourtant :

- Le PPBE ne comporte pas d'objectifs de réduction du bruit.
- Il ne contient aucune mesure performante pour faire baisser la pollution sonore, dans un contexte de reprise et de croissance du trafic aérien.
- Il ne mentionne pas d'évaluation de l'efficacité des mesures qu'il mentionne.
- Il acte à long terme une augmentation de 180 000 mouvements d'avions, soit + 35 % par rapport au trafic de 2019, l'équivalent du trafic du projet Terminal 4 pourtant abandonné, incompatible avec la nécessaire réduction du bruit afin de protéger la santé des populations survolées.
- L'adoption de la procédure d'atterrissage en descente douce demandée par les riverains depuis 2013, promise par Elisabeth Borne pour fin 2023, inscrite dans le PPBE, est renvoyée aux calendes grecques.

Lors de la consultation du public au printemps 2022, élus, associations et citoyens ont rejeté massivement ce projet de PPBE et ont fait des propositions concrètes et efficaces. Aucune n'a été retenue !

Les associations et 300 élus dans un courrier ont demandé le 9 mai dernier à Clément Beaune la mise en place des mesures nécessaires à Roissy pour améliorer la vie au quotidien et préserver la santé des 1,4 million de Franciliens survolés à un niveau supérieur aux recommandations de l'OMS.

- **Plafonnement du trafic de Roissy à 440 000 mouvements annuels** comme prévu à Amsterdam-Schiphol en 2025. Cette disposition s'impose également pour réduire l'impact climatique du secteur aérien en France, en ligne avec les préconisations de l'ADEME.
- **Adoption d'un couvre-feu entre 22h et 6h**, afin de préserver le droit au sommeil des riverains
- **Interdiction des avions bruyants**
- **Utilisation de nouvelles valeurs-limites Lden 45 et Lnight 40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents** (Carte Stratégique de Bruit, Plan de Gêne Sonore, Plan d'Exposition au Bruit).

Le ministre s'est engagé le 9 mai à étudier des scénarios de plafonnement des aéroports franciliens, tout en écartant la possibilité d'un couvre-feu à Roissy. Ces études seront-elles suivies de restrictions du trafic ?

Les associations déposeront un recours en annulation du PPBE de Roissy, afin que soit remis en chantier un nouveau plan d'action réellement efficace, intégrant des mesures de plafonnement du trafic aérien de jour comme de nuit.

* Indicateur annuel de niveau de bruit

Contacts presse :

Jean-Marie Baty, Président du MNLE 93 et nord-est parisien - 06 70 80 93 15

Audrey Boehly, Porte-parole du Collectif Non au T4 - 06 77 81 49 40

Françoise Brochot, Présidente de l'ADVOCNAR - 06 79 51 25 60

Associations signataires

LES AMIS DE LA
TERRE VAL D'OISE



Les Amis de la Terre
Val d'Oise

ENVIRONNEMENT
93



ADREC



A Association pour la
D défense et le
R respect de
E l'environnement et du
C cadre de vie

FNE
ILE-DE-FRANCE



ADVOCNAR



FNE
SEINE-ET-MARNE



AREC



FNE
VAL D'OISE



C.E.C.C.T4



COLLECTIF D'ELUS POUR LE CLIMAT
CONTRE LE TERMINAL 4

MNLE 93
ET NORD-EST
PARISIEN



CIRENA



CIRENA
Halte aux Nuisances
Aériennes

dans le
Nord - Ouest
Francilien

ONASA



Opposition aux Nuisances Aériennes Seine & Marne - Aisne
Association loi 1901 n°021001127

COLLECTIF
NON AU T4



COLLECTIF CITOYEN

ROSO



CSNA



CSNA

SOS VALLÉE DE
MONTMORENCY



DIRAP



UECNA



European Union Against Aircraft Nuisances